



Association vaudoise des employés en assurances sociales

Case postale 1215 • 1001 Lausanne

Tél. 021/796'33'96 • Fax. 021/796'33'82 • E-mail : info@aveas.ch

Paudex, le 14 décembre 2008 PAS/jd

PROCÈS-VERBAL

de la 37^{ème} assemblée générale de l'Association Vaudoise des Employés en Assurances Sociales du jeudi 12 novembre 2009 au Centre Patronal

Présidence : M. Guy Geiser

Vice-président : M. Patrick Torti

Sont présents : 16 membres, selon liste annexée à l'original du procès-verbal

Sont excusés : 85 personnes, selon détail annexé à l'original du procès-verbal

Procès-verbal : M^{me} Sophie Paschoud

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par le président
2. Procès-verbal de la 36^{ème} assemblée générale du 6 novembre 2008
3. Rapports
 - a. du président
 - b. de la Commission de formation professionnelle
 - c. de la représentante auprès de la Commission des examens FEAS
 - d. de la Commission des manifestations
 - e. de la Commission de la communication
 - f. discussion générale et approbation de ces rapports
4. Comptes 2008/2009
 - a. présentation des comptes
 - b. rapport des vérificateurs
 - c. discussion générale et approbation des comptes
5. Nomination des vérificateurs
6. Fixation de la cotisation pour l'année 2010
7. Elections complémentaires au comité
8. Abrogation de l'art. 13 des statuts
9. Divers et propositions individuelles
10. Clôture de la séance par le président

1. Ouverture de la séance par le président

M. Geiser remercie les rares personnes présentes de s'être déplacées.

2. Procès-verbal de la 36^{ème} assemblée générale du 6 novembre 2008

Il n'appelle pas de remarques. Il est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Rapports

a. Rapport du président

M. Geiser commence en faisant part d'un certain nombre de points négatifs, en rapport avec l'assemblée des délégués de la FEAS qui s'est déroulée au mois de juin. En particulier, il y a été décidé de transmettre la comptabilité de la FEAS à une institution professionnelle, engendrant très certainement des coûts importants.

Les présidents romands, qui avaient majoritairement voté contre cette proposition, ont écrit à la FEAS, afin d'insister sur le fait que les comptes devaient continuer à être établis de manière bénévole. La révision, en revanche, pourrait être confiée à l'extérieur. **La leçon que M. Geiser tire de cet événement est qu'il est indispensable que les délégués romands participent aux séances, afin de ne pas être minorisés.**

Il signale, en outre, qu'il y a des places vacantes au comité de la FEAS, notamment en raison de la démission, avec effet immédiat, de M. Cloux.

M. Geiser poursuit en signalant qu'il a été décidé, en séance des présidents, le samedi précédent, d'arrêter la parution du journal. Cette décision tient au retrait du Valais, ainsi qu'à certaines difficultés financières que connaissent quelques associations. Il s'agira de proposer autre chose à nos membres en remplacement du journal, ainsi que de développer des synergies entre associations.

M. Perret, rédacteur responsable du journal, devra en conséquence être dédommagé pour les frais d'ores et déjà engagés en vue des numéros futurs qui ne paraîtront pas (environ neuf mille francs au total).

Le président signale ensuite que les cours de diplôme ont démarré avec un déficit. Il y a cependant passablement de candidats et il faut ainsi continuer. Il s'agit en effet d'un plus par rapport au brevet. Il ne faut en outre pas oublier que le but essentiel de l'association est de faire de la formation.

Il annonce enfin que M^{lle} Paschoud remettra le secrétariat de l'AVEAS, dès le 17 novembre 2009, à M. Mario Romano. Ce changement présente l'avantage qu'à l'avenir il y aura un seul et même interlocuteur pour le secrétariat et la formation.

M. Wehrli, caissier de la commission romande des examens, s'exprime au sujet de l'assemblée des délégués, à laquelle il n'a pas pu participer, ce dont il s'excuse. A la lecture du procès-verbal, il lui apparaît que le problème essentiel réside dans la méconnaissance, tant par les Suisses allemands que les Romands, de la langue des autres. Il faudrait donc procéder à une traduction simultanée.

S'agissant de la comptabilité, il explique que la décharge lui a été refusée, s'agissant des comptes des examens, et qu'on lui a parallèlement écrit que son mandat

prendrait fin au 31 décembre. Il est donc censé rendre les comptes à ce moment-là, mais ne peut le faire tant que l'on n'a pas approuvé les précédents.

La centralisation de la gestion comptable des examens comporte le risque que, à terme, la commission romande des examens disparaisse.

Un participant se dit surpris que seuls les délégués présents bénéficient du droit de vote. Il faudrait au contraire que chaque association bénéficie d'un certain nombre de voix, indépendamment du nombre de délégués présents. Il n'est pas admissible que l'on perde toute influence.

b. Rapport de la Commission de formation professionnelle

M. Lagnese signale que la COFORM est composée de cinq personnes, à savoir lui-même, M^{mes} Micari et Kohler, ainsi que, depuis peu, M^{me} Baumgartner et M. Bourgeois.

La commission a redéfini ses activités, dès lors qu'une partie d'entre elles est désormais assumée par Romandie Formation.

Un système d'évaluation des cours et des enseignants a été mis en place. Ce document sera remis à tous les intervenants.

Il est également envisagé d'établir un cahier des charges pour les enseignants et un contrat.

Enfin, la COFORM réfléchit avec le comité à la mise sur pied du brevet fédéral en un an. Il s'agit, cependant, d'un sujet sensible. Beaucoup d'enseignants et de participants trouvent que c'est trop court. Inversement, certaines personnes sont favorables à une telle formule, l'estimant plus facile à gérer, compte tenu de leurs obligations professionnelles. Une présentation sera effectuée en séance de comité, ainsi que devant les enseignants.

Le nombre d'enseignants engagés est toujours de l'ordre de trente-cinq. La COFORM doit faire le lien avec Romandie Formation, ce qui entraîne parfois quelques problèmes logistiques.

c. Rapport de la représentante auprès de la Commission des examens FEAS

M^{me} Destraz signale que les examens de brevet se sont bien déroulés. Une douzaine de personnes étaient absentes pour raison de santé.

Selon la commission romande, on peut compter sur un taux de réussite de l'ordre de 50%. Il est en revanche difficile de faire une évaluation par association, car environ quarante-six personnes n'ont pas indiqué de quelle association elles provenaient.

Huit personnes étaient inscrites à l'examen de diplôme au mois d'avril.

Enfin, pour ce qui concerne les moyens auxiliaires autorisés pendant les examens, M^{me} Destraz rappelle que c'est une décision qui incombe à la commission centrale des examens.

M. Geiser estime qu'il est important de savoir où l'on se situe en matière de taux de réussite aux examens. Il faudrait donc procéder à des statistiques par canton et par branche. Cela serait en particulier utile aux intervenants.

M. Wehrli constate une différence dans la manière d'appréhender les examens par rapport à il y a quelques années. En effet, dans la mesure où une branche ayant obtenu un 4 de moyenne au moins est acquise, les candidats se présentent dans un esprit d'examen par module: ils se concentrent sur certaines branches et passent leurs examens en plusieurs fois. Ainsi, un échec dû à quelques notes de trop en dessous de la moyenne ne signifie pas que le candidat était mauvais.

Pour ce qui concerne l'intérêt d'une statistique affinée, M. Wehrli le relativise en raison des problèmes de représentativité qui se posent. En effet, si, par exemple, quatre jurassiens se présentent à l'examen et trois obtiennent leur brevet, ce n'est pas représentatif d'un point de vue statistique.

Il est enfin fait remarquer que les résultats par branche sont très fluctuants. Dès lors, si, une année, les résultats sont mauvais par exemple dans le domaine de l'assurance-invalidité, cela ne signifie pas que l'enseignant est mauvais.

d. Rapport de la Commission des manifestations

M^{me} Battistini signale que la COMANIF a passablement évolué depuis la dernière assemblée générale et qu'elle est actuellement composée de cinq personnes. Son but principal reste l'organisation des séminaires.

Celui de printemps avait trait à la LPP; trois intervenants s'y sont exprimés, soit:

- M. Olivier FERRARI, président et fondateur de CONINCO Explorers in finance;
- M. Stéphane RIESEN, directeur chez Pittet Associés SA, actuaire ASA, expert agréé LPP;
- M. Dominique-Michel FAVRE, directeur de l'autorité de surveillance des fondations du canton de Vaud et vice-président de la conférence suisse des autorités cantonales de surveillance LPP et des fondations.

Cinquante-cinq participants étaient présents qui se sont dits globalement satisfaits, jugeant toutefois certains exposés un peu trop pointus.

Le séminaire d'automne aura lieu 17 novembre 2009 à Tolochenaz, dans les locaux de la FVE et traitera des accords bilatéraux. Interviendront à cette occasion:

- M^{me} Kati FRECHELIN, de l'Office fédéral des assurances sociales, juriste au secteur des conventions internationales et responsable de l'Accord sur la libre circulation des personnes;
- M^{me} Guylaine RIONDEL BESSON, du groupement transfrontalier européen, juriste et directrice du service Etudes et Recherches.

e. Rapport de la communication

M. Torti signale que le GROPA a été dissout et intégré à la COCOMM. Cette dernière comprend trois personnes, soit M. Torti, M^{m^{es}} Rauber et Bourqui.

La commission a trois tâches principales:

- L'animation des séminaires;
- la mise à jour du site Internet;
- la création du site Intranet.

L'idée est que ce dernier comprenne trois volets:

- un volet formation;
- un volet information;
- un volet coordination.

En ce qui concerne ce dernier point, il s'agirait de créer une sorte de «AVEAS BOOK», c'est-à-dire une forme de réseau avec, par exemple, un forum, des informations promotionnelles, des concours, etc.

On s'est en effet posé la question suivante: qu'offre-t-on à nos membres?

Le coût du site Intranet oscillerait entre Fr. 10'000.-- et Fr. 40'000.--, selon le niveau de perfection que l'on souhaite atteindre. Il est donc nécessaire d'avoir une réflexion préalable sur ce que l'on souhaite offrir en échange de la cotisation. C'est ce à quoi la COCOMM va notamment se consacrer en 2010; une réunion exclusivement consacrée à ce thème a été agendée pour le 1^{er} décembre prochain. A titre d'exemple, on pourrait envisager la gratuité des séminaires pour les membres. Ce n'est qu'à l'issue de la réflexion du 1^{er} décembre que le niveau de l'Intranet sera décidé.

4. Comptes

a. Présentation des comptes

M^{lle} Paschoud présente les comptes dont le bilan qui totalise Fr. 127'897.89 se solde avec une perte de Fr. 3'985.78.

Dans le compte de pertes et profits, les produits sont principalement constitués du montant des cotisations pour Fr. 34'620.--, plus Fr. 2'705.-- de l'exercice précédent, ainsi que de la redevance versée par Romandie Formation pour un montant de Fr. 21'336.12.

La secrétaire relève ensuite le montant de Fr. 5'218.05 correspondant au résultat des manifestations qui se trouve dans les charges, dès lors qu'il est déficitaire.

Elle rappelle enfin la teneur des accords entre l'AVEAS et le Centre Patronal d'un point de vue financier. Ainsi, pour ce qui concerne le mandat confié à Romandie Formation, l'Association ne verse pas d'honoraires. Romandie Formation reverse à l'AVEAS 10% des montants des finances de cours facturés et assume donc seule les risques éventuels de pertes.

En ce qui concerne le mandat concernant le secrétariat et la comptabilité, l'AVEAS verse au Centre Patronal des honoraires forfaitaires d'un montant actuellement fixé à Fr. 12'000.-- par année, TVA non comprise.

Le débours (frais de téléphones, affranchissements, photocopies, etc.) sont facturés en sus.

Dans la comptabilité de l'AVEAS, les frais d'honoraires et de débours sont mis pour moitié à charge des frais généraux et pour moitié à charge spécifiquement des manifestations. La part à charge des manifestations est elle-même répartie entre le séminaire de printemps et le séminaire d'automne au prorata du nombre de participants.

b. Rapport des vérificateurs

En l'absence des réviseurs des comptes, MM. Johnny Perera et Jacques Cherpillot, **Mlle Paschoud** donne lecture de leur rapport. Celui-ci atteste que les comptes annuels et les indications fournies ont été révisés en procédant à des analyses et à des examens par sondage. La manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité a aussi été appréciée.

Le rapport propose donc d'accepter les comptes tels qu'ils ont été présentés, d'accepter la proposition de répartition du résultat et de donner décharge au comité de sa gestion pour l'exercice 2008/2009.

M. Dotta estime qu'il n'est pas admissible que le rapport ait été lu par la personne qui a présenté les comptes; les réviseurs auraient dû être présents.

c. Approbation des comptes et des rapports

La décharge et les comptes sont approuvés par 11 voix contre 1 abstention.

5. Nomination des vérificateurs des comptes pour l'exercice 2009/2010

L'Assemblée générale délègue au comité le soin de trouver des vérificateurs des comptes.

6. Fixation de la cotisation pour l'année 2010

Le montant des cotisations restera inchangé, soit:

- 50 francs pour les membres individuels;
- 200 francs pour les membres collectifs;
- 5 francs pour les membres apprentis.

7. Elections complémentaires au Comité

Le comité se compose actuellement des personnes suivantes:

- Guy GEISER, président
- Patrick TORTI, vice-président

- Frédéric ABBET
- Laura BATTISTINI
- Chantal BOURQUI
- Michel LAGNESE
- Nathalie RAUBER

M^{mes} Heidi BAUMGARTNER et Anne-Christine MAILLARD, ainsi que M. Laurent BOURGEOIS se portent candidats pour renforcer l'équipe. Après s'être brièvement présentés, ils sont élus par acclamation.

8. Abrogation de l'art. 13 des statuts

L'art. 13 des statuts intitulé *Bulletin de la FEAS* a la teneur suivante:

«La cotisation annuelle individuelle ou collective donne droit à un abonnement au bulletin de la FEAS ou à une autre publication. Chaque abonnement supplémentaire est facturé».

L'abrogation de cette disposition est rendue nécessaire par la suppression du journal de la FEAS, sachant que l'on compte offrir quelque chose d'autre en contrepartie.

M. Wehrli regrette que cette question soit abordée après que l'on a décidé de laisser inchangé le montant des cotisations.

M. Dotta insiste sur le fait qu'il faudra proposer quelque chose en échange du journal, faute de quoi, l'année prochaine, une baisse des cotisations sera revendiquée.

Après avoir envisagé l'éventualité d'une simple modification de l'art. 13 des statuts, l'assemblée générale vote son abrogation à l'unanimité.

9. Divers et propositions individuelles


La faible participation à l'assemblée générale est unanimement déplorée. Plusieurs suggestions sont émises pour remédier à cette situation, en particulier celle de déplacer la période au cours de laquelle l'assemblée est organisée.

M. Torti relève à cet égard que quelles que soient les bonnes idées, on n'aura jamais cinq cents personnes.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19 h.58.

ASSOCIATION VAUDOISE DES EMPLOYES EN ASSURANCES SOCIALES

La secrétaire :



Sophie Paschoud